



GESTION DES ESPÈCES MENAÇANT LA BIODIVERSITÉ TERRESTRE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

2013-2019



Direction de l'environnement



SOMMAIRE

Une biodiversité riche, menacée, à protéger	3
Les espèces menaçant la biodiversité	4
Programme de prévention, de gestion et de lutte contre les espèces envahissantes en Polynésie française (2013-2019)	6
Conclusion	15



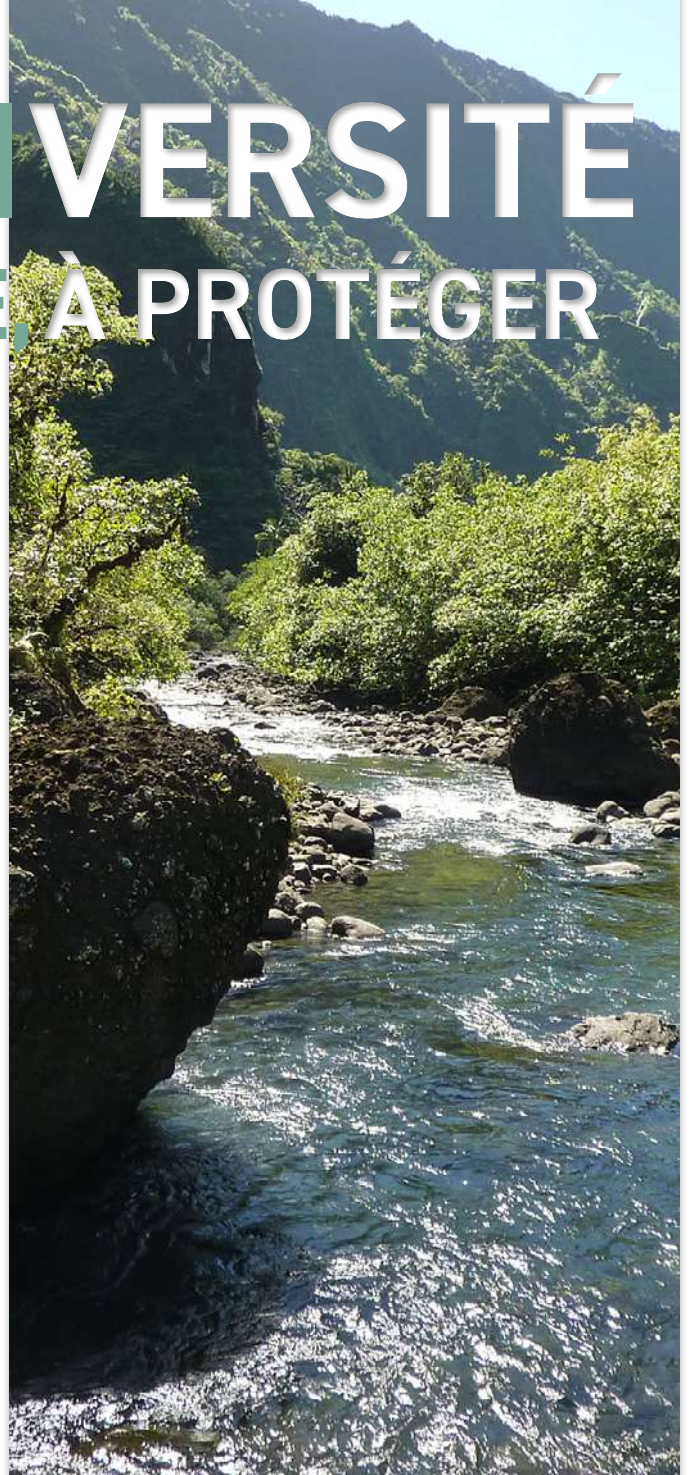
UNE BIODIVERSITÉ RICHE, MENACÉE, À PROTÉGER

Au cœur de l'océan Pacifique, les îles et atolls de Polynésie française sont connus pour héberger une biodiversité exceptionnelle.

Ces espèces dites endémiques, c'est à dire qui n'existent qu'en Polynésie française, se retrouvent parfois sur des aires géographiques extrêmement restreintes et en nombre très limité.

La plupart d'entre elles sont directement menacées par les nombreuses pressions exercées sur leur habitat, liées à l'activité humaine.

Outre la destruction des milieux naturels par la déforestation, les incendies volontaires ou accidentels, le surpâturage par les animaux herbivores laissés en liberté, la surexploitation de certaines espèces ou l'urbanisation, les espèces introduites dites « menaçant la biodiversité » se retrouvent au rang des toutes premières menaces.



Sclerotheca longistigmata
Espèce endémique protégée



En effet, certaines espèces végétales ou animales, introduites par l'homme depuis l'étranger, se sont adaptées aux conditions climatiques de Polynésie française, se sont multipliées et dispersées, et viennent à présent perturber l'équilibre de nos écosystèmes insulaires.

La mise à jour de la liste rouge des espèces végétales endémiques de Polynésie française en 2015 a montré que 78% des espèces végétales endémiques étaient impactées par la présence d'espèces envahissantes.

LES ESPÈCES LA BIODIVERSITÉ



Les espèces menaçant la biodiversité sont réglementées par le code de l'environnement de la Polynésie française dont l'application relève de la Direction de l'environnement. Ce code est organisé en 2 parties :

- une partie législative, adoptée par *Loi du pays n° 2017-25 du 5 octobre 2017* ;
- une partie réglementaire, adoptée par *Arrêté n° 466 CM du 22 mars 2018*.

Les espèces menaçant la biodiversité sont traitées dans le livre II relatif à « la protection, la conservation et la gestion du patrimoine naturel », titre II - chapitre 3.

La notion d'espèce envahissante a été introduite dans la réglementation polynésienne dans les années 90, et la première liste de treize espèces menaçant la biodiversité a été dressée en 1998.

Aujourd'hui, la liste des espèces menaçant la biodiversité compte **52 espèces terrestres** : **39 espèces végétales** (végétaux supérieurs) et **13 espèces animales** (mammifères, oiseaux, reptiles, insectes, mollusques, vers).

UNE ESPÈCE MENAÇANT LA BIODIVERSITÉ RÉPOND AUX CRITÈRES DE CLASSEMENT SUIVANTS :

- Présente sur le territoire
- Naturalisée et abondante sur au moins un site de Polynésie française
- Reconnue envahissante dans un autre pays de climat tropical humide
- Responsable d'impacts négatifs avérés sur l'environnement, en Polynésie française ou à l'international :
 - Modification de la composition et de la structure des écosystèmes
 - Disparition d'espèces endémiques
 - Altération de la régénération ou maintien des ressources naturelles.

POURQUOI LUTTER CONTRE CES ESPÈCES ?

En se développant rapidement, les **plantes envahissantes** entrent en compétition avec la flore locale vis à vis des ressources naturelles telles que la lumière, l'eau et les nutriments du sol. Peu à peu, les plantes d'origine viennent à manquer de ressources pour se développer et se reproduire (former des fleurs puis des graines).

Les graines produites ne trouvent plus les conditions idéales pour germer, et les éventuelles plantules (jeunes plantes) n'ont pas assez de ressources pour grandir. La diversité des espèces de plantes se réduit ainsi progressivement jusqu'à la quasi disparition, voire l'extinction totale, au profit d'une espèce envahissante introduite.

Par ailleurs, la modification de la composition des écosystèmes va nuire aux petits animaux tels que les insectes et, par répercussion, aux oiseaux qui les consomment.

La perte de sous-bois en forêt peut également modifier les propriétés du sol et augmenter le ruissellement des eaux de pluie, accentuant de ce fait les phénomènes d'érosion.

Les **animaux envahissants** vont nuire de plusieurs manières :

- par compétition pour la nourriture avec les espèces déjà présentes ;
- par prédation directe sur les espèces déjà présentes ;
- par d'éventuels transferts de maladies.

Au-delà de la modification des écosystèmes, ces espèces peuvent avoir un impact direct sur l'homme et ses activités, leur implantation pouvant même avoir des impacts économiques et sanitaires à terme.

QUELLE EST LEUR RÉPARTITION ?

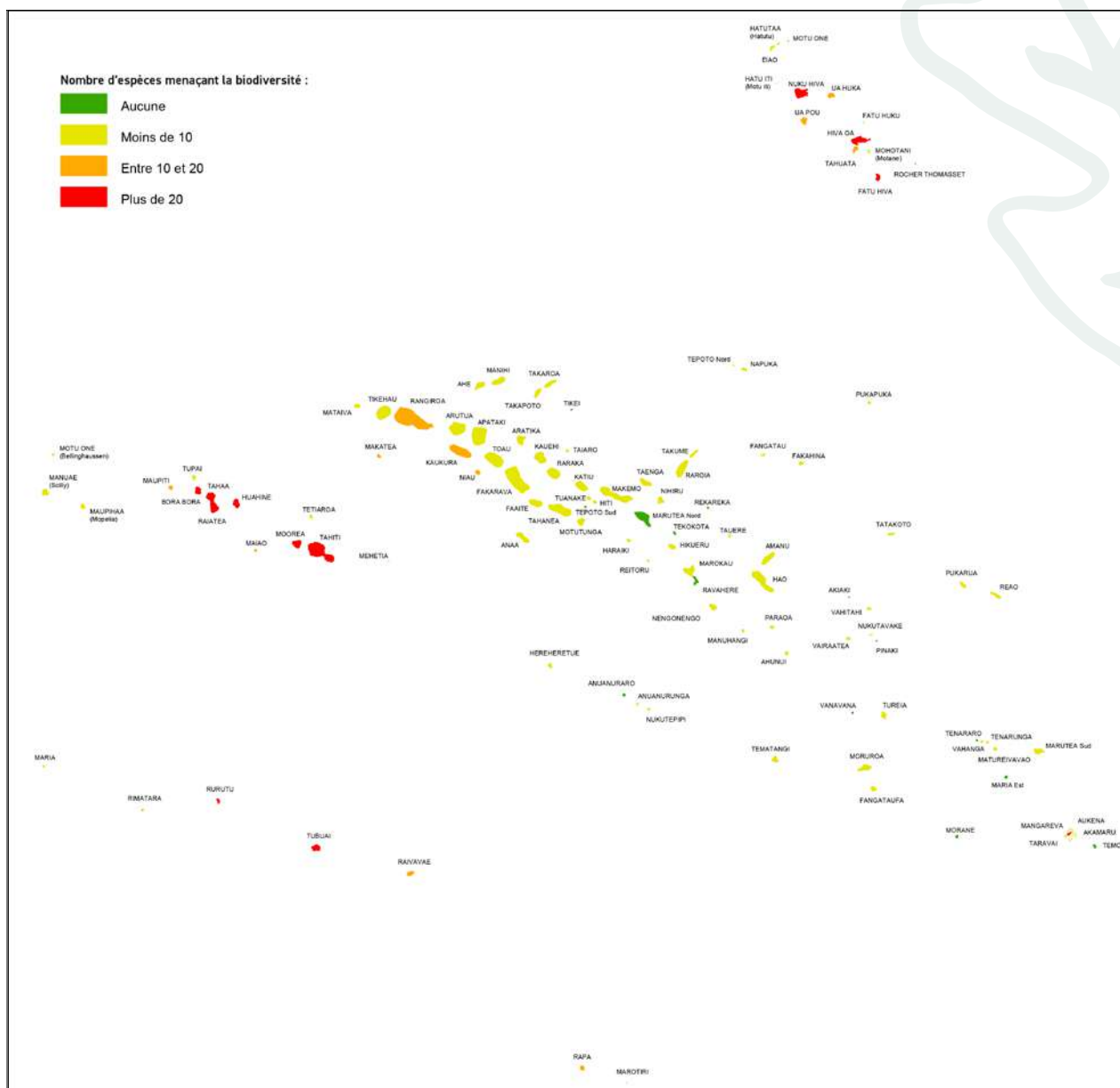
Le point d'entrée principal en Polynésie française est l'île de Tahiti, qui accueille les bateaux de marchandises et les vols internationaux.

Cependant, toutes les îles sont potentiellement menacées par une nouvelle introduction au départ de Tahiti, par le biais du transport interinsulaire de personnes ou de marchandises, qu'il soit aérien ou maritime.

La Polynésie française est constituée de 5 archipels qui rassemblent 119 îles. Les résultats de l'état des lieux réalisé en 2014 montrent que, quel que soit l'archipel, les espèces envahissantes se concentrent sur

les îles où les échanges de marchandises sont les plus importants, c'est à dire celles aux plus fortes densités de population.

Ainsi, les 10 îles de Tahiti, Moorea, Raiatea, Tahaa, Huahine, Bora Bora, Hiva Oa, Nuku Hiva, Rurutu et Tubuai hébergent chacune plus de 20 espèces menaçant la biodiversité, alors que les 109 îles restantes sont relativement épargnées aujourd'hui.



Carte de répartition des espèces menaçant la biodiversité sur le territoire

PROGRAMME DE PRÉVENTION, DE G ESPÈCES ENVAHISSANTES EN POLY

OBJECTIF GLOBAL

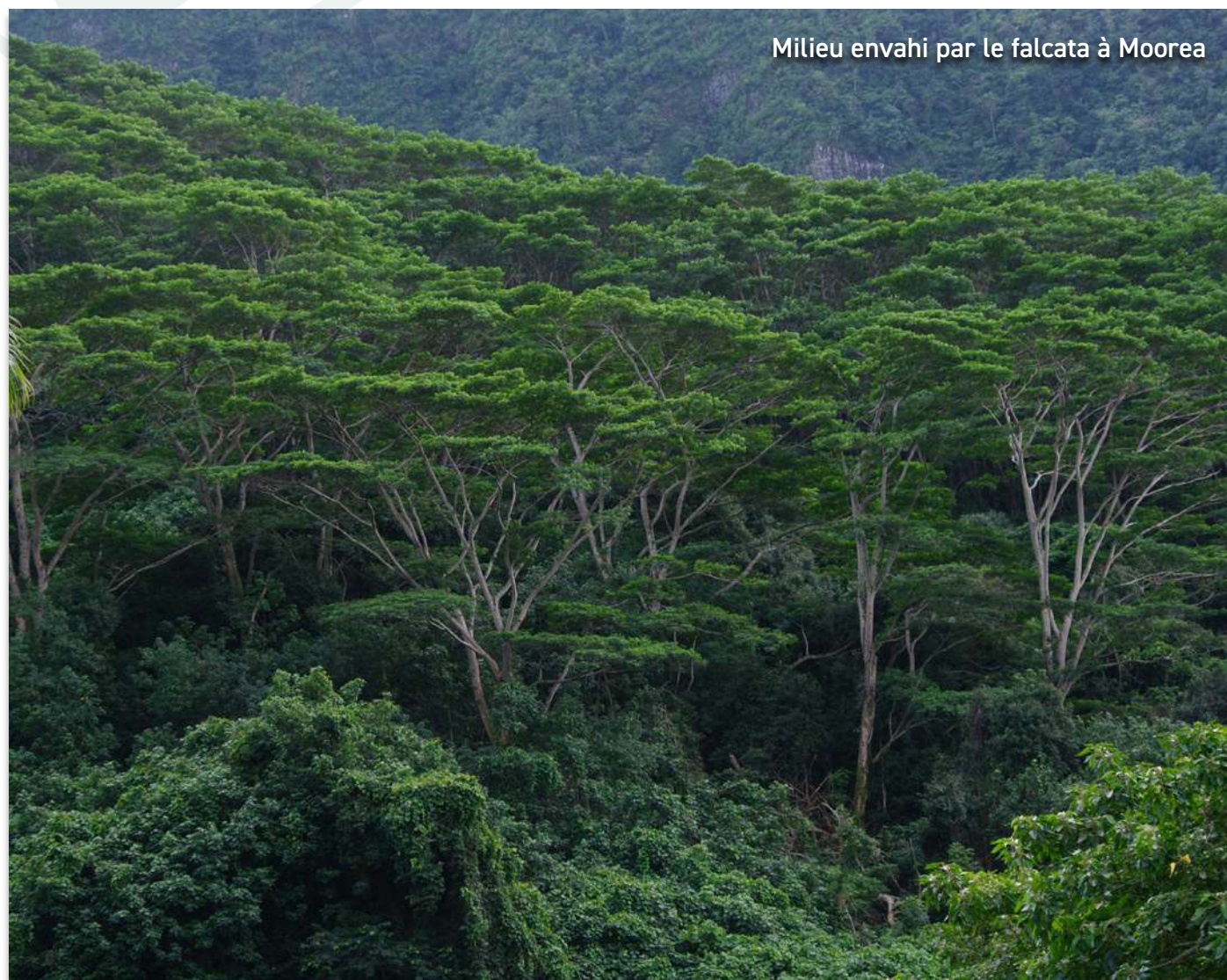
Préserver la biodiversité terrestre polynésienne.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Réduire la propagation des espèces exotiques envahissantes entre les îles, et agir sur les espèces déjà en place.



Rattus exulans
Espèce envahissante



Milieu envahi par le falcata à Moorea

ESTION ET DE LUTTE CONTRE LES NESIE FRANÇAISE (2013-2019)

Axe 1 : Détecter, prévenir, gérer, lutter

Page 8

Action 1.1 : Mise en place et animation d'un réseau de référents

Action 1.2 : Recueil de signalement et émission d'une réponse rapide

Action 1.3 : Animation et suivi de la certification « Entreprise protégeant la biodiversité »

Action 1.4 : Formalisation d'opérations de gestion des espèces présentes et suivi des résultats des actions réalisées

Axe 2 : Communiquer, sensibiliser, former

Page 10

Action 2.1 : Partage d'information et formation des personnes ressources du réseau et des îles

Action 2.2 : Sensibilisation et information du grand public

Action 2.3 : Sensibilisation du public scolaire à la biodiversité et à sa préservation

Axe 3 : Coordonner, réglementer, évaluer

Page 12

Action 3.1 : Mise en place des outils de suivi et d'aide à la décision

Action 3.2 : Evolution réglementaire

Action 3.3 : Réalisation de suivis et d'évaluation du programme

Encadrée par la Direction de l'environnement, la mise en œuvre de ce programme repose notamment sur la participation active d'un réseau de consultants privés pour la coordination, le suivi des opérations et la formation des personnes ressources, ainsi que du tissu associatif engagé dans la réalisation des projets de prévention et de lutte.



DÉTECTER – PRÉVENIR GÉRER – LUTTER

Objectif : Suivre les alertes et proposer des réponses rapides, accompagner la mise en œuvre opérationnelle de plans d'actions par île et/ou par espèce, impliquer les personnes ressources formées dans les projets de prévention et de lutte.

ACTION 1.1 : MISE EN PLACE ET ANIMATION D'UN RÉSEAU DE RÉFÉRENTS

Pour gagner en réactivité, le programme s'appuie sur un réseau de bénévoles concernés par la préservation de leur île.

Ce réseau est constitué de personnes rencontrées lors de différents événements (réunions publiques, ateliers de travail, ...) ayant accepté d'être contactées

en cas de besoin pour intervenir sur leur île dans la limite de leurs capacités.

Les personnes-ressources possédant une adresse mail reçoivent de manière trimestrielle une lettre d'information portant sur les actions menées en Polynésie française.

Fin 2019, ce réseau était constitué de 418 contacts répartis sur 39 communes des 5 archipels.

ACTION 1.2 : RECUEIL DE SIGNALEMENT ET ÉMISSION D'UNE RÉPONSE RAPIDE

Les signalements se font par mail (invasives@environnement.gov.pf), à raison d'une vingtaine par an, ou par appel téléphonique à la Diren (40 47 66 66), à raison d'une centaine par an, et portent essentiellement sur la petite fourmi de feu à Tahiti. Une réponse systématique est faite au signalant.

• Cas d'une espèce non menaçante pour la biodiversité

Des informations et des conseils sont donnés. La personne est éventuellement orientée vers un autre interlocuteur si celui-ci peut apporter des informations complémentaires.

• Cas d'une espèce menaçant la biodiversité dont la présence est déjà connue par la Diren sur l'île concernée

Des informations sont données sur les programmes en cours et à défaut des conseils de gestion sont transmis.

• Cas d'une espèce menaçant la biodiversité signalée sur une île réputée indemne

La Diren consulte son réseau d'experts pour juger de la pertinence et de la faisabilité d'une action de lutte. Dans certains cas, des prospections complémentaires sont réalisées en amont de la prise de décision.

Le nombre de signalement donnant lieu à une intervention est de l'ordre de 1 à 2 par an.

ACTION 1.3 : ANIMATION ET SUIVI DE LA CERTIFICATION « ENTREPRISE PROTÉGEANT LA BIODIVERSITÉ »

Un processus de certification des entreprises a été mis en place dans le but de préserver la biodiversité de Polynésie française.

En y souscrivant, le professionnel s'engage à mettre en œuvre les mesures de prévention et de gestion nécessaires à la non-propagation des espèces menaçant la biodiversité, et à sensibiliser les consommateurs.

Fin 2019, on comptait 7 entreprises certifiées sur Tahiti et 11 professionnels de l'environnement formés à l'accompagnement des entreprises et à la réalisation des audits. Des supports de communication (brochure, livret, film, spot radio) ont été réalisés pour faire connaître le dispositif.



ACTION 1.4 : FORMALISATION D'OPÉRATIONS DE GESTION DES ESPÈCES PRÉSENTES ET SUIVI DES RÉSULTATS DES ACTIONS RÉALISÉES

20 opérations de gestion principales menées durant la période 2013-2019 ont été reportées dans le tableau ci-après. La plupart sont financées intégralement par

la Direction de l'environnement et sont menées par des associations locales. Certaines d'entre elles bénéficient de sources de financement complémentaires.

ILE	Cibles / sites d'intervention	Début de l'action	Stratégie	Observations
Archipel de la Société				
Tahiti	Puke (<i>Acacia farnesiana</i>)	2013	Eradication	Site sous surveillance par la Diren
	Petite fourmi de feu (<i>Wasmannia auropunctata</i>)	2016	Prévention	Soutien technique de la Diren aux structures locales (autres services, commune) et auprès des particuliers dans le but de limiter la propagation de l'espèce
	Suivi et gestion du Parc Tefaaiti (Papenoo)	2015	Contrôle	Régulation d'animaux ensauvagés (cochons, chèvres), lutte contre <i>Syzygium jambos</i> et suivi de la petite fourmi de feu par la Diren avec l'association Te Ana O Pae
	Préservation de la zone d'habitat du Monarque de Tahiti (<i>Pomarea nigra</i>) à Papehue	Antérieur à 2013	Contrôle	Participation financière de la Diren aux opérations de contrôle menées par l'association SOP Manu, appuyée également par d'autres bailleurs de fonds
Raiatea	Préservation de la zone d'habitat du tiare 'apetahi (<i>Sclerotheca raiateaensis</i>) au Temehani	Antérieur à 2013	Contrôle	Participation financière de la Diren à la lutte contre diverses espèces végétales envahissantes menée par l'association Tuihana, appuyée également par d'autres bailleurs de fonds
Bora Bora	Bulbul à ventre rouge (<i>Pycnonotus cafer</i>)	2014	Eradication	Campagne d'élimination annuelle réalisée avec le soutien d'un réseau de bénévoles locaux
Archipel des Australes				
Raivavae	Bulbul à ventre rouge (<i>Pycnonotus cafer</i>)	2017	Eradication	Campagne d'élimination annuelle réalisée avec le soutien d'un réseau de bénévoles locaux
Rimatara	Préservation de la faune aviaire de Rimatara	2012	Prévention	Participation financière de la Diren aux opérations de contrôle des prédateurs de l'association Rima Ura avec le soutien de l'association SOP Manu, appuyée également par d'autres bailleurs de fonds
Archipel des Marquises				
Nuku Hiva	<i>Miconia calvescens</i>	2006	Confinement	Réalisé par des prestataires locaux, et évalué de manière annuelle par un consultant de la Diren
	<i>Lantana camara</i>	2014	Confinement	
	Bulbul à ventre rouge (<i>Pycnonotus cafer</i>)	2014	Eradication	Campagne d'élimination réalisée par un réseau de bénévoles locaux
Fatu Hiva	<i>Miconia calvescens</i>	2009	Eradication	Élimination réalisée par un prestataire local, et évaluée de manière annuelle par un consultant
	<i>Castilla elastica</i>	2016	Eradication	
	<i>Flemingia strobilifera</i>	2016	Eradication	
	Jambosier (<i>Syzygium jambos</i>)	2016	Confinement	
	Préservation de la zone d'habitat du Monarque de Fatu Hiva (<i>Pomarea whitneyi</i>)	Antérieur à 2013	Contrôle	Participation financière de la Diren aux opérations de contrôle des prédateurs menées par l'association SOP Manu, appuyée également par d'autres bailleurs de fonds
Tahuata	Tulipier du Gabon (<i>Spathodea campanulata</i>)	2016	Eradication	Campagne d'élimination annuelle réalisée par un consultant de la Diren
Ua Huka	Préservation de la faune aviaire de Rimatara	2008	Prévention	Participation financière de la Diren aux opérations de contrôle des prédateurs de l'association Vaikua i te manu o Ua Huka avec le soutien de l'association SOP Manu, appuyée également par d'autres bailleurs de fonds
Archipel des Tuamotu-Gambier				
Gambier	Plantes envahissantes des îles Manui, Kamaka, Makaroa	2016	Contrôle	Suivi et accompagnement d'opérations initiées par plusieurs bailleurs de fonds
	Crapaud buffle (<i>Rhinella marina</i>) à Kamaka	2018	Eradication	
	Rats (<i>Rattus spp.</i>) sur les atolls de Temoe, Tenarunga et Vahanga	2019	Contrôle	Accompagnement pour le suivi d'opérations initiées par plusieurs bailleurs de fonds et menées par l'association SOP Manu

Objectif : Prévenir, relayer l'information, produire des supports, contribuer au partage d'expérience et former des acteurs locaux

ACTION 2.1 : PARTAGE D'INFORMATION ET FORMATION DES PERSONNES RESSOURCES DU RÉSEAU ET DES ÎLES

Edition de lettres d'information trimestrielles

Depuis 2014, une lettre d'information trimestrielle est publiée, afin de partager les actions menées sur toute la Polynésie française en matière de sensibilisation, de prévention ou de gestion des espèces

envahissantes. Cette lettre permet d'encourager les initiatives, privées, publiques et associatives, et de garder le contact avec les membres du réseau.

Fin 2019, 258 personnes ressources (cf. action 1.1) disposant d'une adresse électronique étaient destinataires de la lettre d'information trimestrielle.

Ateliers de travail à destination des associations

L'objectif de ces séminaires est d'apporter les connaissances nécessaires en environnement et en gestion de projet pour permettre aux participants de réaliser des actions efficaces pour la biodiversité de leurs îles.

Plusieurs temps de réflexion sont consacrés au montage d'un projet et à la recherche de financement.



Au total, 51 personnes ressources en provenance de 18 îles des 5 archipels ont participé à ces ateliers. Dans ce cadre, 25 projets de gestion des espèces envahissantes ont été élaborés.

Sensibilisation des élus communaux et formation des agents communaux assermentés

Avec l'aide du Syndicat pour la Promotion des Communes (SPC-Polynésie française) et du Centre de Gestion et de Formation (CGF), des formations ont été organisées à l'attention de l'ensemble des communes de la Polynésie française afin :

- d'apporter aux **élus communaux** une vision globale et locale des enjeux liés à la préservation de l'environnement. A la suite de présentations générales, des discussions sont menées afin de déterminer quelles actions peuvent être menées par les communes pour, notamment limiter les processus suivants :

- l'érosion de la biodiversité
- la pollution de l'eau, de l'air et des sols

- d'apporter aux **agents assermentés de la police municipale** les éléments pratiques permettant la reconnaissance et le relevé d'infractions en matière de biosécurité et de menace pour la biodiversité par des espèces nuisibles et envahissantes.

Entre 2016 et 2018, 42 agents de police assermentés et 12 élus communaux de Tahiti et des archipels ont été formés et sensibilisés.

Production de supports techniques

Entre 2013 et 2019, 1 guide de gestion des espèces envahissantes, 1 guide de reconnaissance de terrain, 4 tutoriels vidéo de gestion des espèces envahissantes ont été produits et diffusés.

ACTION 2.2 : SENSIBILISATION ET INFORMATION DU GRAND PUBLIC

Tenue de réunions publiques sur 24 îles

En 2014, une grande campagne de formation a été menée à travers les 5 archipels, 23 îles et 52 villages. Elle a permis d'aller à la rencontre de 2 045 personnes, adultes et enfants.

Le but de cette campagne était d'effectuer des réunions de sensibilisation et de formation à la protection des îles contre les espèces envahissantes.

L'objectif étant de :

- Limiter la propagation des espèces envahissantes des îles infestées vers les îles indemnes en présentant à la population les espèces envahissantes présentes et absentes de leur île ;
- Encourager la population à réagir rapidement en cas

d'arrivée d'une nouvelle espèce et à faire remonter un signalement vers les personnes identifiées sur chaque île ;

- Initier des partenariats entre la Direction de l'environnement et les îles concernant la mise en œuvre de plans d'actions visant dans un premier temps à l'éradication d'espèces encore faiblement disséminées avant qu'elles ne deviennent problématiques.

Réalisation de campagnes de communication générale

Entre 2013 et 2019, 4 spots radio, 1 spot télé, 4 affiches et 1 covering d'une navette communale ont été réalisés sur les thématiques de sensibilisation générales.

Tenue de stand lors de grands événements sur l'île de Tahiti

Entre 2013 et 2019, 24 jours d'animation ont été réalisés sur 11 événements différents.



ACTION 2.3 : SENSIBILISATION DU PUBLIC SCOLAIRE À LA BIODIVERSITÉ ET À SA PRÉSERVATION

Pour répondre à la demande de support et de données spécifiques à la Polynésie française exprimée par le corps enseignant, une mallette pédagogique à destination du cycle 3 (CM1, CM2 et 6e) a été réalisée et distribuée à tous les établissements scolaires de Polynésie française. Cette mallette, intitulée « Vallées et rivières de Polynésie française : plantes, oiseaux, fourmis et crustacés d'eau douce », contient 5 activités de groupes et 7 activités multimédias accessibles sur PC et tablette Android : <https://www.service-public.pf/diren/2019/07/15/kit-educatif-biodiversite-terrestre/>

Les différentes activités abordent les notions d'espèce, de biodiversité, d'habitat, de régime alimentaire, de statut biogéographique (endémique, indigène, envahissante), d'impact des espèces envahissantes, de mode de dispersion, de répartition des espèces et de patrimoine naturel.

Fin 2019, plus de 300 kits éducatifs ont été distribués dans les écoles primaires, collèges et lycées de Polynésie française.



Le jeu du vini : sur le modèle du jeu de l'oie, évite les espèces envahissantes et arrive le premier sur la dernière case.



Objectif : Assurer la coordination et le suivi du programme, animer, veiller aux évolutions réglementaires

ACTION 3.1 : MISE EN PLACE DES OUTILS DE SUIVI ET D'AIDE À LA DÉCISION

La Diren dispose d'une base de données, liée à un outil cartographique, recensant :

- la répartition des **52 espèces classées** envahissantes sur toutes les îles du territoire (soit **779 occurrences**) ;
- la localisation des personnes ressources disponibles sur les îles (418 contacts) ;
- la répartition des **549 espèces endémiques** (plantes, oiseaux et escargots) évaluées lors de la mise à jour des statuts de la liste rouge UICN de 2015.

La base de données permet de prioriser les actions à mener en fonction de différents facteurs, parmi lesquels :

- la nécessité/faisabilité d'une action, telle que l'infestation d'une zone riche en biodiversité ;
- les moyens d'action, tels que la présence de personnes ressources, les soutiens de la commune, ... ;
- les risques de recontamination, liés notamment à la fréquence des dessertes maritimes et aériennes.

Exemple d'extraction de la base, liste des espèces endémiques de l'île de Hatutaa (Archipel des Marquises)

Espèce	Catégorie	Famille	Statut UICN*
<i>Abutilon sachetianum</i>	Plantes	Malvaceae	En danger critique d'extinction
<i>Bidens beckiana</i>	Plantes	Asteraceae	En danger
<i>Oxalis gagnorum</i>	Plantes	Oxalidaceae	En danger
<i>Nicotiana fatuhivensis</i>	Plantes	Solanaceae	Vulnérable
<i>Cyperus marquisensis</i>	Plantes	Cyperaceae	Quasi-menacée
<i>Chamaesyce sachetiana</i>	Plantes	Euphorbiaceae	Quasi-menacée

*Statut selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature



ACTION 3.2 : EVOLUTION RÉGLEMENTAIRE

La révision de la liste des espèces envahissantes a été réalisée en 2015 en concertation avec 39 experts reconnus pour leurs connaissances de la Polynésie française dans le domaine de la biodiversité terrestre et marine :

- espèces d'eau douce (animales, végétales) ;
- espèces marines et embouchures (animales, végétales) ;
- insectes terrestres et aquatiques ;
- mollusques/ plathelminthes terrestres/ aquatiques ;
- reptiles terrestres et aquatiques ;
- mammifères et oiseaux ;
- végétaux supérieurs terrestres et aquatiques.

Cette consultation, complétée par des recherches bibliographiques, a permis de valider les critères définissant une espèce menaçant la biodiversité, tels que mentionnés en page 4.

Il a ainsi été ajouté 6 espèces à la liste des espèces menaçant la biodiversité en Polynésie française (arrêté n°1610/CM du 20 octobre 2016).



Opérations de terrain

Les opérations menées ou financées par la Diren (cf. action 1.4) sont documentées dans la base de données (cf. action 1.3), sous forme de fiches synthétiques. Une fiche opération permet de connaître à tout moment :

- la durée de l'opération depuis la date de démarrage ;
- le coût global de l'opération ;
- la liste des organismes impliqués dans le financement et dans la mise en œuvre ;
- la liste des actions menées.

Le détail des actions menées est également renseigné :

- le type d'action menée ;
- la date de démarrage et la durée de l'action ;
- le coût de l'action ;
- les organismes impliqués dans son financement et sa mise en œuvre ;
- les moyens humains et matériels mis en œuvre ;
- les résultats obtenus.

Dans le cadre de l'évaluation des actions de terrain, une fiche action standardisée est complétée par les consultants lors des missions de suivi.



Evaluation du programme

En 2018, une évaluation du programme mis en œuvre sur la période 2014-2017 a été réalisée.

L'efficacité de la communication réalisée sur le thème des espèces envahissantes a également été auditée, par le biais d'une enquête menée auprès de 300 personnes réparties dans les 5 archipels. L'évaluation du baromètre ICAP* a montré que 90% des personnes interrogées étaient informées sur les espèces exotiques

envahissantes et que 60% d'entre elles comprenaient la problématique.

La télévision est le vecteur le plus important de connaissance à plus de 55%, et même si plus de 80% des personnes adhèrent au principe de la lutte, la manière de se rendre actif sur ce sujet reste complexe.

***QU'EST-CE QUE LE BAROMÈTRE ICAP ?**

Le baromètre ICAP est un outil permettant de mesurer le changement de comportement qui s'est opéré chez les personnes ciblées par une campagne de communication.

Pour cela, 4 indicateurs sont évalués.

- information : le message a-t-il été perçu par le public cible ?
- compréhension : le message a-t-il été compris par le public cible ?
- adhésion : le public a-t-il adhéré au message ?
- participation : le public cible a-t-il modifié son comportement ?



CONCLUSION

Traiter la problématique des espèces envahissantes ne se réduit pas à la simple mise en place d'actions de lutte opérationnelle sur le terrain contre une espèce spécifique, comme arracher du miconia.

En effet, cette thématique complexe doit être abordée de manière globale, en tenant compte notamment des enjeux environnementaux, des contraintes techniques, des ressources disponibles, du soutien et de l'implication des populations locales aux actions menées.

La lutte contre les espèces envahissantes est rendue d'autant plus difficile que les échanges, tant à l'international qu'en interinsulaire, au cours des dernières décennies se sont intensifiés, sur un territoire caractérisé par un fort éclatement géographique.

L'ambition de ce programme est de faire adopter à chacun de nouveaux comportements permettant de limiter la propagation des espèces envahissantes dans nos îles, et par voie de conséquence de préserver la biodiversité du fenua.

Pour les prochaines années, les actions porteront sur les axes suivants :

- **Renforcer l'implication des différents maillons de la chaîne de fourniture et de transport de marchandises (consommateur, fournisseurs de marchandises, transporteurs) ;**
- **Poursuivre l'accompagnement technique et administratif des associations locales dans la mise en place de projets de gestion des espèces envahissantes ;**
- **Poursuivre les actions de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires.**



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

<https://www.service-public.pf/diren/>

BP 4562, 98713 Papeete - Tahiti, Polynésie française

Tél (689) 40 47 66 66

Email : direction@environnement.gov.pf

Mai 2020 – Bioconsulting - Impression



Direction de
l'environnement

Notre fenua, un paradis à protéger !